

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODIÈME FÉVRIER.

(Ere Vulgaire).

Mardi 21 Avril 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens ont expiré à la fin de Germinal, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption.

Le papier d'impression ayant subitement renchéri de cent pour cent, nous sommes forcés d'augmenter notre Feuille de nouveau. Le prix actuel sera de 22 livres pour trois mois, 42 livres pour six mois, et 80 livres pour l'année. Nous prenons l'engagement de diminuer ce prix aussi-tôt qu'une baisse dans la valeur du papier se fera sentir.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 28 mars.

M. Thomas Pinkney, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique septentrionale à la cour de Londres, a donné avis à M. John Parish, consul desdits états à Hambourg, que l'Empereur de Maroc s'est déclaré ennemi des américains. Voici ce qu'il lui a écrit à ce sujet :

Londres, le 13 mars.

J'ai reçu aujourd'hui, de notre consul de Gibraltar, la nouvelle que les corsaires de Muley Soliman de Maroc, sont autorisés à s'emparer des vaisseaux des Etats-Unis. Cette nouvelle vient de m'être confirmée par une lettre de M. Fox, notre consul à Falmouth, qui, par le même paquebot, a été informé que les corsaires de Muley Soliman établiront leur croisière jusqu'à la hauteur de Madere, dès que le tems leur sera devenu favorable.

De Francfort, le 8 avril.

On apprend de Hambourg, que l'infanterie anglaise a quitté l'Ost-Frise pour se rendre à l'embouchure du Weser où elle doit être embarquée.

Il se confirme que les français ont quitté le comté de Bentheim, & se sont repliés sur l'Over-Issel.

L'armée prussienne étoit entièrement rendue en Westphalie le 28 mars : ce jour-là, on entendit une canonnade sur la frontière de l'Over-Issel : on conjecture que les français furent repoussés, parce que dans la nuit suivante les bagages prussiens eurent ordre d'avancer.

Les anglais ont été remplacés dans l'Ost-Briss par des troupes brunswickoises, hessoises & prussiennes.

La princesse de Galles arriva le 28 à Cuxhaven ; elle s'en va le lendemain.

Les lettres de Berlin & de Hambourg sont à la paix ; elles disent que le roi de Prusse a stipulé que les français évacueroient les pays envahis sur l'Empire, & qu'ils renonceroient au projet de se porter dans l'électorat de Hanovre.

Depuis l'arrivée d'un courrier russe à Berlin, le bruit y est général que la ville de Varsovie fera partie des états polonais qui écherront à la Prusse.

On mande de Wesel, en date du 1^{er} avril, que les Français occupent encore Emerich ; mais qu'ils ont fait passer le Rhin à une partie de leurs troupes, & à leur artillerie. Du côté de Buchholt, ils se sont repliés sur Pysse.

L'armée de Sambre & Meuse a quitté presque entièrement le Bas-Rhin, pour se porter à Cologne, Coblenz, &c.

Le 6 au matin les Français firent une attaque aux environs du Hauptstein, devant Mayence. On y envoya aussitôt du renfort pour les attaquer à leur tour ; on leur fit des prisonniers, dont plusieurs blessés ; on les poursuivit jusqu'à Gunzenheim, où l'on dit que les Allemands leur ont enlevé deux redoutes.

J'ai reçu de nouveaux détails de l'affaire qui a eu lieu devant Mayence. Voici le motif & le résultat de cette affaire. Les français attaquèrent les travailleurs de la garnison de Mayence qui faisoient un ouvrage en avant d'une redoute. Durant cette attaque, une colonne sortit de la ville, pour tourner les attaquans. Ceux-ci se battirent en retraite, & les autrichiens les poursuivirent jusqu'à leurs ouvrages les plus avancés. Selon les rapports venus sur

cette affaire, qui a duré plusieurs heures, les alliés doivent avoir perdu de 2 à 300 hommes tués, blessés & prisonniers sur la place. Le vaillant marquis de Châtelet, lieutenant-colonel du génie, a été blessé.

Bulletin officiel de l'affaire de Mayence, du 6 avril 1795.

Ce matin, je fus averti que l'ennemi travailloit fort assiduellement, depuis quelques heures, à une distance de cinq cents pas, devant notre nouvelle redoute n.º 1, sur le Hartenberg; je m'y transportai sur-le-champ pour m'en assurer, & je me fis accompagner du lieutenant-général de Mayence, comte de Hatzfeld, du commandant des avant-postes, comte de Mergantin, du commandant de la forteresse, colonel de Gomez, & des deux directeurs du génie & de l'artillerie. L'ennemi continua son ouvrage sous nos yeux. Alors il fut résolu de détruire cet ouvrage, qui pouvoit nous être très-préjudiciable, ou au moins de le dégrader de telle sorte, que l'ennemi perdit l'espérance de le rétablir. Pour atteindre ce but, M. de Müller, lieutenant-colonel de l'artillerie, plaça deux pièces de huit, à droite en dehors de la nouvelle fleche, & d'une manière si avantageuse, que le feu de ces deux pièces, secondé du feu de l'obus qui étoit dans la fleche, fit disparaître en un instant les travailleurs de l'ennemi. Dans le même moment, le général Mergantin, à la tête du corps franc de Wurmser & des tirailleurs des warasdiens, attaqua l'ouvrage même, & en repoussa la garnison. Il fut immédiatement suivi de deux cents ouvriers de Hesse-Darmstadt, conduits par M. Boulignec, capitaine des ingénieurs, qui furent soutenus par trois compagnies d'Olivier Wallis, commandées par le major baron de Theytkoff.

La place fut non-seulement occupée & soutenue par nos troupes, mais l'ouvrage de l'ennemi fut détruit en grande partie. L'ennemi essaya à plusieurs reprises de repousser nos troupes, mais aussitôt le major Michanovich, du corps franc de Wurmser, avec deux compagnies de ce corps, avança, attaqua la batterie en avant de Hartenberg, ainsi que la maison des dominicains, & emporta l'une & l'autre. Celui-ci fut soutenu par une demi-compagnie de Hesse-Darmstadt, commandée par le premier lieutenant de Weller, ce qui procura cet avantage que la coupure commencée à la maison des dominicains, pût être continuée par le premier lieutenant ingénieur de Grapff.

Cet ouvrage fut couvert par les serssans qui étoient en avant & qui escarmouchoient toujours. Ils furent soutenus à droite par une division d'Olivier Wallis, sous le commandement du lieutenant de Gall, qui repoussa les tirailleurs ennemis qui s'étoient trop avancés.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 27 mars.

Le comité de la chambre des communes, chargé de faire un rapport sur la nouvelle taxe proposée par M. Pitt, pour ceux qui voudront mettre de la poudre sur leurs cheveux, a proposé d'exempter de la taxe, les officiers subalternes de terre & de mer, les ecclésiastiques dont le revenu ne monte pas à 100 livres sterling, & quelques autres classes de personnes.

Des lettres d'Amérique annoncent, que les subsistances, à l'exception du pain, étoient plus chères à Philadelphie & à New-York, qu'elles ne le sont en Angleterre.

M. Goddard, lieutenant du vaisseau de guerre l'*Alexandre*, pris dernièrement par les Français & conduit à Brest, s'est échappé de sa prison & vient d'arriver ici. Il a rendu compte à l'amirauté, des informations qu'il a pu prendre.

Le lord Hood doit partir, au premier jour, de la rade de Spithead, pour passer dans la Méditerranée, ayant sous ses ordres les deux vaisseaux de ligne la *Victoire* & le *Cumberland*. L'amiral Duncan est prêt aussi à mettre à la voile, avec une escadre destinée à protéger le commerce du Nord.

On donne actuellement sur le théâtre de Drurylane, un spectacle pantomime, à grande machines, orné de décorations superbes, qui a un succès prodigieux. Le titre est *Alexandre le Grand*; l'action en est prise à l'époque de la bataille d'Arbele, & présente la famille de Darius au pouvoir du conquérant de l'Inde. Ce spectacle est vraiment magnifique dans son ensemble, ainsi que dans tous les détails de l'exécution; mais il faut se souvenir que chez tous les peuples qui ont cultivé les arts du théâtre, le triomphe de la pantomime a toujours été un symptôme de la décadence de l'art dramatique.

Le gouvernement a eu, dit-on, l'avis certain, que l'empereur de Maroc avoit déclaré la guerre aux Etats-Unis d'Amérique, & avoit donné des ordres pour armer contre leurs vaisseaux, ses bâtimens de course.

Fonds publics.

Banque..... — Indes.... fermé. — Ann. consol. à 3 p. 100.... 62½. à 62.

P A Y S - B A S.

De Liege, le 8 avril.

Une lettre reçue de Cleves, en date du 22 de ce mois, & publiée dans la gazette de cette ville-ci, porte ce qui suit :

« Depuis quelques jours on parloit vaguement de paix entre la Prusse & la France, maintenant on peut en parler avec certitude. Rien de plus positif que le fait, que dans ce moment les hostilités ont cessé entre nous & les Prussiens. On vient de notifier cet ordre aux généraux de notre avant-garde Morlot & Lefebvre.

Les plénipotentiaires rassemblés à Bâle retournent chacun chez eux, pour faire ratifier les articles & conditions de cette paix. Les troupes que nous avons de l'autre côté du Rhin, reviennent de ce côté-ci, & une partie remonte vers Mayence ».

Le siège, ou plutôt le blocus de Luxembourg, se continue; mais les nouvelles qu'en en public ne sont pas toujours exactes, ainsi qu'il parait par la lettre suivante écrite du quartier français à Domelden, à trois quarts de lieue de Luxembourg, en date du 29 mars.

« A mesure que les papiers publics nous arrivent, nous voyons que l'on nous fait guerroyer, tandis que nous sommes fort tranquilles. Depuis la sortie faite par les autrichiens, il y a trois semaines, & qui ne leur a pas réussi, ils n'ont plus fait aucune tentative. De notre côté, nous n'avons essayé que quelques bombes, jetées sur la ville basse pour connoître avec précision la portée de nos mortiers.

Le quartier-général est toujours ici. Luxembourg est tellement resserré qu'on ne peut y rien introduire. Les travaux se continuent assez tranquillement, puisque le canon de la place ne nous cause aucun dommage. Nous allons recevoir encore de la grosse artillerie, qui arrive par Tâionville.

F R A N C E.

De Paris, le 1^{er}. Floréal.

Il est aujourd'hui positivement prouvé que la tyrannie de Robespierre et celle de Collot avoient présidé à la confection de cette constitution, qu'on a fait adopter librement par le peuple français, en se servant de la formule à l'usage des tyrans : *notre volonté ou la mort*. Si cette assertion paroît soit insuffisante à quelques citoyens, il seroit aisé de les convaincre, en retraçant ici la conduite des auteurs de cette constitution; pendant qu'ils ont régné avec elle, et qu'ils ont trouvé, dans ses différens articles, des textes d'anarchie ou de prescription, ils n'ont point pressé son exécution: dès le moment que la raison a été libre de repousser leur ouvrage tyrannique, ils ont, au contraire, intrigué, clabaudé, tourmenté la convention pour la forcer à recevoir, sans modifications, un plan désorganisateur de tous gouvernemens.

La conspiration du 12 germinal, celle qu'on avoit projetée pour le 30 du même mois, avoient le même but. L'une et l'autre avoient pour agens et pour supports des terroristes expulsés de leurs départemens; au moment que le retour à l'ordre et à la justice y avoit été proclamé; leur foule est accourue à Paris, pour y remuer les cendres de la société mère, de l'anarchie, de la désorganisation, et de la tyrannie, qui ont réduit la république dans l'état où ces terribles malveillans se flattent encore de la maintenir.

Mais le génie de la France veille encore sur elle; il est consolant de voir avec quelle sollicitude la convention, affranchie elle-même du joug de la tyrannie, s'occupe du soin de mettre un terme aux calamités publiques.

L'ordre du travail imposé à la commission des onze, qui sera nommée demain, prouve de plus en plus combien fut imprévoyante cette constitution, conçue et présidée à la hâte par ce même Collot, qui avoit, dans son dernier article, ouvert une porte si vaste à l'anarchie, suite inévitable de l'insurrection, mise en permanence contre toute espèce de gouvernement.

Il ne s'agit plus aujourd'hui & dans une affaire d'une importance aussi majeure que celle de l'organisation d'un gouvernement stable, de faire des loix promptes, mais des loix bonnes qui sont les seules stables.

Un tel ouvrage exige une grande maturité de conseil, une étude profonde des mœurs publiques, disons plus, des convenances nationales; car, pour qu'une loi reçoive une exécution facile, il faut qu'elle plaise au peuple qui la reçoit.

Dans le régime de la tyrannie, dont le gouvernement n'avoit que deux pivots, la terreur & la mort, on peut remarquer que les tyrans & leurs satellites consentoient bien à prendre dans l'histoire des gouvernemens ce qui convenoit à leurs passions & à leur despotisme, mais il rejettoient avec horreur tout ce qui pouvoit allarmer sur le compte de leurs prédécesseurs en tyrannie.

Ils faisoient plus, ils faisoient répandre par leurs copriphées que la liberté publique étoit le but de toutes leurs

atrocités, & le peuple abusé les a crus trop long-tems.

Voulez-vous, législateurs éclairés, empêcher qu'une illusion aussi fatale ne renaisse plus, laissez toutes les lumières, qui ne sont pas éteintes dans diverses têtes françaises, se répandre parmi le peuple, quand vous travaillez pour son bonheur ne craignez pas que des ennemis de la tranquillité publique trouvent des sectateurs ne craignez pas même qu'ils osent distiller leurs poisons dans des écrits liberticides, & persuadez-vous enfin que la liberté des opinions & de la presse est la sauve-garde éternelle des bons principes & de la justice.

SUR LA DÉLATION.

C'est en vain que depuis nombre d'années, des hommes qui ont recherché avec quelques succès, les vraies sources du bonheur social, ont enseigné que la délation, autorisée & récompensée par la législation, étoit une cause d'immoralité publique très-active & très-fanciste; qu'elle relâchoit & rompoit le lien de la société, ainsi que cette bienveillance universelle, qui détourne l'homme de faire à un autre, ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fit à lui-même.

Qu'il ne peut y avoir, pour une société politique, aucun avantage assez grand pour la dédommager de tout ce qu'elle perd nécessairement de paix intérieure, de sûreté domestique, de liberté réelle, en encourageant, dans son sein, l'espionnage, la délation, la trahison.

Qu'il est possible & souverainement désirable qu'on bannisse de la société toutes ces causes de divisions entre les hommes, de tentations pour la cupidité, d'occasions de mettre en jeu de viles passions. En vain ils ont dit & prouvé qu'avec de tels foyers de corruption, on n'auroit jamais de morale publique; ils ont prêché sans fruit, puisque nous voyons aujourd'hui, dans un grand nombre de loix, la dénonciation, la délation, encouragées par le gouvernement.

Jusqu'à présent, du moins, on n'avoit cherché les délateurs que parmi cette espèce d'hommes, que la misère, l'habitude de l'immoralité, & quelquefois celle du crime, présentoit à l'administration comme des instrumens déjà saisis, & des agens tout corrompus, qui dispensoient d'introduire une nouvelle corruption, & d'augmenter le nombre d'hommes vicieux, en poursuivant le vice & le crime.

Mais le décret qu'on propose contre les peres & meres, ayeuls & ayeales des émigrés, ordonne aux agens nationaux, aux receveurs des deniers publics, aux municipalités toutes entières, de se faire dénonciateurs & délateurs, & par un abus manifeste du nom de bons citoyens, il y invite toute la nation; de sorte qu'il ne tient qu'à un représentant même du peuple, appelé à de tout autres & plus honorables fonctions, de se voir obligé, comme bon citoyen, de dénoncer aux agens du fisc, une estimation incomplète, ou trop foible, qu'aura faite son malheureux voisin, pour sauver une petite portion de la fortune dont la nation lui prend tout-à-l'heure la moitié.

Note du rédacteur.

Les excellentes réflexions qu'on vient de lire sont tirées d'une brochure nouvelle, intitulée: LA CAUSE DES PERES, ou discussion d'un projet de décret, relatif aux peres & meres, ayeuls et ayeales d'émigrés. Par l'auteur du Cri

des Familles. A Paris, chez Marot, libraire, au Palais Egalité, Cour des Fontaines.

Nous ne donnerons aucun analyse de la discussion qui fait l'objet de cet écrit. Quand le projet de décret que l'auteur combat ne seroit pas scandaleusement opposé aux principes de justice & d'humanité que la convention a adoptés, nous croyons qu'il ne tiendrait pas contre la force des raisonnemens avec laquelle il est réfuté dans la *Cause des Pers*, du même auteur que le *Cri des Familles*, dont le succès a été si général. Cet auteur est un écrivain très-connu, qui sait unir à la puissance d'une dialectique rigoureuse, l'élégance du style, & quand il le faut des formes piquantes qui embellissent la raison sans l'affoiblir.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Boissy-d'Anglas.

Séance du 1^{er} floréal.

Hier, François de Neufchâteau a été admis à la barre; il a dit, qu'à l'instant où il a été incarcéré par Robespierre, il s'occupoit d'un ouvrage sur les moyens de faire prospérer l'agriculture & de décupler ses produits; il avoit fait des expériences sur les diverses especes de froment cultivées dans toute l'Europe; les résultats qu'il avoit déjà obtenus, lui faisoient espérer qu'il pourroit un jour faire croître dix épis, au lieu d'un, dans le champ du pauvre. Pendant son emprisonnement, ses plantations ont été ravagées, ses essais détruits: ses travaux ne peuvent se renouveler qu'après la moisson; il demande qu'à cette époque, les comités de salut public & de sûreté générale, lui fournissent les especes de froment qu'il leur indiquera, ainsi que tout ce qui lui sera nécessaire pour continuer ses expériences.

On renvoie l'adresse de François de Neufchâteau aux comités qu'elles concernent, & il reçoit les honneurs de la séance, au milieu de plus vifs applaudissemens.

Aujourd'hui, Merlin, de Douai, au nom du comité de salut public est venu proposer d'envoyer un nouveau représentant près l'armée des Pyrénées-Occidentales; il dit que cette proposition étonnera sans doute ceux qui, sur la foi de certains journaux influencés par un coupable machiavélisme, croient que par suite d'un traité de paix, il y a suspension d'armes entre l'Espagne & nous & que nous avons évacué les provinces que nous avons conquises. Le rapporteur expose qu'il seroit utile de remonter à la source de ces bruits, parce que ceux qui les répandent sont les mêmes sans doute qui, dans leurs gazettes, font arriver de Londres, tantôt le lord Eden, tantôt le lord Spencer, pour négocier avec la France; qui viennent de faire battre nos troupes dans la Frise; qui, la veille de la conclusion du traité de paix avec la Prusse, publioient que toutes les négociations étoient rompues; qui, dans ce traité, inséroient un article secret portant évacuation de la Hollande; qui ont la perfidie de répandre que la république négocie avec l'impératrice de Russie, contre la Suede & le Danemark; qui ont fait sortir les Anglais victorieux de ce combat, où nous avons résisté avec 5 vaisseaux contre 15 & dans lequel les Anglais ont fait une perte plus considérable que la nôtre; qui pourvoient enfin la perfidie jusqu'à im-

puter à la convention le dessein de ramener le peuple sous le joug de la royauté; il suffit, ajoute Merlin, de signaler de pareilles manœuvres pour les déjouer. Il propose ensuite pour se rendre près de l'armée des Pyrénées Occidentales, le représentant Meillant, que ses connoissances du pays rendroient très-utile dans cette mission.

Cette proposition est décrétée: Chaliot demande le renvoi au comité de sûreté générale, des perfidies dénoncées par Merlin, afin que ce comité prenne ou propose à la convention, les mesures qu'il jugera convenables. — Adopté.

Lesage, au nom du même comité, expose que les circonstances exigent que les armées des côtes de Brest & de Cherbourg, qui ont été long-tems réunies sous un même chef, soient divisées de nouveau & commandées par deux chefs différens: il pense que la confiance de l'assemblée en son comité de salut public, le dispensera de dire les raisons qui l'ont déterminé à prendre cette mesure; il propose ensuite de décréter que l'armée des côtes de Brest continuera d'être commandée par le général Hoche, & que le commandement de celle des côtes de Cherbourg sera donné à Aubert-Dubayet. — Décrété.

Monnel, au nom du comité des décrets, rend compte à la convention que d'après la vérification faite dans ce comité, il manque vingt-quatre députés dans la convention: on a épuisé le nombre des suppléans nommés par les départemens de la Gironde et de Paris.

La convention décrète que conformément à la loi du 23 frimaire il sera, dans la séance de ce soir, procédé par la voie du sort, au tirage de vingt-quatre suppléans, parmi ceux nommés dans toute la France, pour compléter la représentation nationale.

Des députations d'un grand nombre de sections ont successivement été introduites à la barre; celle de la section du Contrat-Social demandoit la réhabilitation de la mémoire de l'infortuné Chaudot, dont le civisme et la probité sont attestés par tous les citoyens de Paris, et dont la mort a affligé tout Paris.

Renvoyé au comité de législation

La section de la Butte-des-Moulins, après s'être élevée fortement contre les auteurs du 31 mai, demandoit dans sa pétition, que si l'assemblée rencontroit dans la constitution quelque obstacle au bonheur public, elle les écartât.

La proposition d'insérer cette pétition au bulletin, a souffert quelque opposition.

On n'a pas, dit Blad, attaqué les bases de la constitution, la république, la démocratie; pourquoi donc ne pas l'insérer au bulletin; il faut encourager les citoyens, à venir dire à la convention des vérités utiles; la constitution est-elle parfaite, parce qu'elle nous a été donnée comme les loix de Moïse, au milieu des éclairs & des foudres de la sainte Montagne; (on rit) que l'Israélite ait stupidement adoré les loix de son prophète, soit; le peuple Français a le droit d'examiner les siens. (On applaudit). — L'insertion est décrétée.

Toutes les pétitions respirent le plus entier dévouement pour la liberté, la république & la convention nationale.

Faute à corriger dans la feuille d'hier.

Page 844, ligne 48, au lieu de *Lagrenée*, lisez *Lagrelé*.